

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

Déclaration du groupe des professions libérales

Faire partager, par tous les citoyens et tous les acteurs, la réalité des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains est un objectif louable que nous partageons. L'éducation à l'environnement et au développement durable permettra de prendre conscience - dès le plus jeune âge - des enjeux du monde qui nous entoure et d'adopter des gestes et réflexes citoyens tant au niveau personnel que professionnel.

Si les pionniers sont connus, acteurs principalement issus du monde associatif, d'autres acteurs, acteurs éducatifs, familles, mais aussi entreprises et salariés se sont progressivement investis. Toutes les composantes de la société, tous les publics doivent *a minima* être sensibilisés et, au mieux, formés à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Pour autant, selon nous, faire de l'éducation à l'environnement et au développement durable, la colonne vertébrale de toutes les politiques publiques, de tous les apprentissages et de toutes les formations, comme recommandé dans l'avis, nous paraît quelque peu excessif. Comme nous paraît quelque peu excessif aussi - même si les programmes scolaires doivent irriguer l'ensemble des disciplines - l'idée que l'éducation à l'environnement et au développement durable fasse l'objet d'un contrôle des connaissances, dans une démarche de synthèse transdisciplinaire.

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit d'abord accompagner le changement. Les programmes de sensibilisation/formation doivent favoriser les changements de comportements individuels et collectifs. D'ores et déjà, ils s'inscrivent de plus en plus dans la stratégie des entreprises. La transition écologique nécessite une évolution des métiers avec de nouvelles compétences, ce qui suppose de donner aux employeurs et aux salariés les moyens de les acquérir. L'entreprise a vocation à faire évoluer les qualifications et les compétences, à professionnaliser les apprentissages et valoriser les potentiels. Anticiper les besoins et sensibiliser aux enjeux de reconversion professionnelle suppose l'organisation d'un dialogue à tous les niveaux (branches, filières, métiers, entreprises, territoires etc.).

Les organisations professionnelles du cadre de vie, représentant les architectes, urbanistes, géomètres, militent de longue date pour que l'éducation à l'environnement et au développement durable fasse partie intégrante de leur formation et de leur pratique professionnelle.

Les organisations représentant les professionnels de santé, quant à elles, ne manquent pas de souligner qu'un environnement dégradé est un facteur de risque pour la santé.

Même si la mise en place de toutes ces initiatives demande une énergie collective partagée, qui contribuera au « mieux-vivre ensemble », il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel de « donner envie » de réussir ce pari, plutôt que d'imposer des mesures coercitives. Malgré ses réserves, le groupe des professions libérales a voté l'avis.